

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE COLOMBIER**



Procès-verbal de la session ordinaire des membres du conseil de la municipalité de Colombier, tenue exceptionnellement le quatrième mardi, soit le 23 janvier 2024 à 19h00 à la salle Narcisse Tremblay, sous la présidence de madame la maire, Claire Savard.

**Présents :**

Joannie Tremblay-Miller	Conseillère siège	1
Caroline Tremblay-Boulianne	Conseillère siège	2
Marcel Dumont	Conseiller siège	4
Catherine Conroy	Conseillère siège	5
Alain Gauthier	Conseiller siège	6

**Absents :**

David Dumont	Conseiller siège	3
--------------	------------------	---

**Assistaient également à la session :**

Milaine Charron	Directrice générale et greffière-trésorière
-----------------	---------------------------------------------

---

**PROCÈS-VERBAL**

---

**1. PRÉLIMINAIRE**

- 1.1 Ouverture et mot du maire
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Acceptation de l'ordre du jour du 23 janvier 2024
- 1.4 Acceptation des affaires nouvelles

**2. ADMINISTRATION**

- 2.1 Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023
- 2.2 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h00
- 2.3 Acceptation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h30
- 2.4 Désignation d'un pro-maire pour l'année 2024
- 2.5 Adoption de la politique-cadre sur la gouvernance
- 2.6 Adoption de la politique de confidentialité

**3. GESTION FINANCIÈRE**

- 3.1 Acceptation des comptes à payer de décembre 2023
- 3.2 Acceptation des dépenses incompressibles de décembre 2023
- 3.3 Engagement de crédit pour le mois de janvier 2024
- 3.4 Dépôt du rapport des contrats conclus en 2023

**4. LOISIRS ET CULTURE**

- 4.1 Acceptation de la soumission de Construction S.R. pour toiture des Loisirs
- 4.2 Acceptation de la soumission de Construction S.R. pour la rénovation de la salle communautaire

**5. TRANSPORT ET VOIRIE**

5.1 Acceptation de la soumission de Signalisation Inter-Lignes pour achat de panneaux

**6. INCENDIE**

6.1 Schéma de couverture de risque – Rapport d’activités 2023

**7. AFFAIRES NOUVELLES**

7.1 Tirage concours « décoration de Noël

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**9. FERMETURE**

---

**OUVERTURE DE LA SESSION ORDINAIRE**

Madame la maire ouvre la session. Elle souhaite la bienvenue à tous.

**VÉRIFICATION DU QUORUM**

Six des sept membres du conseil sont présents, il y a donc quorum.

**2024-01-23-01**

**ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR DU 23 JANVIER 2024**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE l’ordre du jour du 23 janvier 2024 soit accepté tel que proposé.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**2024-01-23-02**

**INSCRIPTION AUX AFFAIRES NOUVELLES**

Madame Catherine Conroy propose que l’item "**AFFAIRES NOUVELLES**" demeure ouvert jusqu’à la levée de la session.

**2024-01-23-03**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU 12 DÉCEMBRE 2023**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session ordinaire du 12 décembre 2023 soit accepté tel que proposé.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**2024-01-23-04**  
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19H00**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h00 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-05**  
**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**  
**DU 18 DÉCEMBRE 2023 À 19H30**

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Marcel Dumont

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le procès-verbal de la session extraordinaire du 18 décembre 2023 à 19h30 soit accepté tel que proposé.

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-06**  
**DÉSIGNATION D'UN PRO-MAIRE POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de travail tenue le 16 janvier dernier, il a été déterminé que le pro-maire soit Madame Caroline Tremblay-Boulianne ;

CONSIDÉRANT QUE la nomination du pro-maire soit pour une durée de douze (12) mois ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Colombier nomme Madame Caroline Tremblay-Boulianne à titre de pro-maire pour une période de douze (12) mois.

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-07**  
**ADOPTION DE LA POLITIQUE-CADRE SUR LA GOUVERNANCE**

CONSIDÉRANT QUE l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les Municipalités de publier sur leur site internet des règles

encadrant leur gouvernance à l'égard des renseignements personnels ;

CONSIDÉRANT QU' afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré la présente Politique-cadre sur la gouvernance énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Municipalité détient tout au long du cycle de vie de ceux-ci et aux droits des personnes concernées ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil de la Municipalité adopte la Politique-cadre sur la gouvernance et demande qu'elle soit publiée sur le site internet de la Municipalité.

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-08**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE l'importance pour la Municipalité d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.4 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la « Loi sur l'accès ») prévoit l'obligation pour les Municipalités de publier sur leur site internet et de diffuser par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées une politique de confidentialité rédigée en termes simples et clairs ;

CONSIDÉRANT QU' afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré la présente Politique de confidentialité énonçant notamment les principes applicables à la protection des renseignements personnels que la Municipalité recueille par un moyen technologique ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil de la Municipalité adopte la Politique de confidentialité qu'elle soit publiée sur le site internet de la Municipalité et diffusée par tout moyen propre à atteindre les personnes concernées.

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-09**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les comptes à payer pour le mois de décembre 2023 s'élèvent à 33 197.49 \$ ;

CONSIDÉRANT QUE l'examen de tous les comptes a été fait par les membres du conseil et il appert que le paiement de ceux-ci doit être exécuté ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE les comptes à payer du mois de décembre 2023 soient acceptés pour un montant de 33 197.49 \$.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**2024-01-23-10**

**ACCEPTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QU' en vertu du règlement 2022-06, la directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à effectuer les paiements de certaines dépenses dites incompressibles, incluses au dit règlement sans autre autorisation du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le paiement de ces dépenses s'élève à 74 483.85 \$ pour le mois de décembre 2023 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les dépenses incompressibles du mois de décembre 2023, pour un total de 74 483.85 \$ ;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à émettre le paiement de ceux-ci.

\_\_\_\_\_  
Claire Savard, maire

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussignée, Milaine Charron, directrice générale et greffière-trésorière, certifie que la Municipalité de Colombier possède les fonds nécessaires pour couvrir les comptes à payer et les dépenses incompressibles énumérées ci-dessus.

\_\_\_\_\_  
Milaine Charron  
Directrice générale et greffière-trésorière  
Municipalité de Colombier

**2024-01-23-11**

**ENGAGEMENT DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE JANVIER 2024**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit autoriser les engagements de crédit pour le mois de janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE la description des engagements de crédit pour le mois de janvier 2024 énuméré ci-dessous totalise **300 \$** ;

Nom du fournisseur	Description des dépenses	Montant
Centraide Haute-Côte-Nord	Aide financière	300 \$
	<b>Total :</b>	<b>300 \$</b>

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Caroline Tremblay-Boulianne

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil accepte les engagements de crédit mentionnés ci-haut.

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-12**

**DÉPÔT DU RAPPORT DES CONTRATS CONCLUS EN 2023**

CONSIDÉRANT QU' au moins une fois par année, nous devons appliquer le règlement sur la gestion contractuelle et déposer le rapport des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le rapport des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ a été déposé au conseil municipal lors de la séance ordinaire du 23 janvier 2024 et le rapport doit être publié sur le site internet de la municipalité de Colombier sous la rubrique « contrats municipaux ».

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-13**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION S.R. POUR LA TOITURE DES LOISIRS AU 550 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour refaire la toiture du bâtiment des Loisirs situé au 550 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu la soumission la plus basse au montant de 21 101.20 \$, taxes incluses ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par :

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil de la municipalité de Colombier accepte la soumission de Construction S.R. au montant de 21 101.20 \$, taxes incluses, pour refaire la toiture du bâtiment des Loisirs situé au 550 rue Principale ;

QUE les travaux soient terminés avant le 31 mai 2024 ;

QUE le montant de 21 101.20 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-14**

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE CONSTRUCTION S.R. POUR LA RÉNOVATION DE LA SALLE COMMUNAUTAIRE SITUÉ AU 525 RUE PRINCIPALE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour rénover la salle communautaire au 525 rue Principale ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu qu'un seul soumissionnaire ;

IL EST PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Catherine Conroy

ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal de Colombier accepte la soumission de Construction S.R. au montant de 49 845.31 \$ taxes incluses pour la rénovation de la salle communautaire au 525 rue Principale ;

QUE les travaux soient terminés avant le 31 mai 2024

QUE le montant de 49 845.31 \$ soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

---

Claire Savard, maire

#### **2024-01-23-15**

#### **ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SIGNALISATION INTER-LIGNES POUR ACHAT DE PANNEAUX**

CONSIDÉRANT QUE sur le territoire de la Municipalité, il a des passages de motoneiges sur les chemins municipaux ;

CONSIDÉRANT QUE pour la protection des citoyens circulant sur ces chemins, il est important d'identifier les passages de motoneiges ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Joannie Tremblay-Miller

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Signalisation Inter-Lignes pour l'achat de panneaux « passages de motoneiges », ainsi que pour des panneaux de flèche oblique vers le bas pour un montant de 1 318.12 \$, taxes incluses ;

QUE le montant de 1 318.12 \$, taxes incluses, soit puisé à même le fonctionnement de l'exercice 2024.

---

Claire Savard, maire

#### **2024-01-23-16**

#### **SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023**

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités 2023 a été déposé au bureau municipal le 16 janvier 2024,

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a remis le rapport au conseil municipal lors de la séance de travail tenue le 16 janvier 2024 ;

IL EST PAR CONSÉQUENT

Proposé par : Alain Gauthier

ET RÉSOLU PAR LES CONSEILLERS,

QUE le conseil municipal adopte le rapport annuel d'activités du Plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque en incendie pour l'année 2023, et ce, tel que présenté par le directeur du service de sécurité incendie, Monsieur Martin Bouchard.

---

Claire Savard, maire

**2024-01-23-17**  
**AFFAIRES NOUVELLES**  
**TIRAGE CONCOURS « DÉCORATION DE NOËL »**

**CINQ (5) TIRAGES DE 200 \$**

1. Paul-Étienne Brisson
2. Valérie Brisson
3. Jacqueline Hickey
4. Martine Gauthier
5. Stéphanie Brisson

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**FERMETURE**

L'ordre du jour étant épuisé, madame Catherine Conroy propose de lever l'assemblée ordinaire à 20 heures 03 minutes.

LA MAIRE

DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-  
TRÉSORIÈRE

---

**Claire Savard**

---

**Milaine Charron**